

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2011)

Heft: 261-262

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ Le nombre des accidents de la route a été en sensible augmentation l'année dernière dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. En 2010, la police a dû intervenir 334 fois, soit une hausse de 6 %. Si le nombre de morts (2) est constant, on note une hausse du nombre des blessés, 157, contre 144 en 2009. Le nombre des blessés graves est passé en un an de 29 à 45. En cause : le non-respect des limitations de vitesse et du code de la route.

■ Le trafic ferroviaire a été interrompu entre Appenzell et Gais sur la ligne Appenzell – Saint-Gall en raison de travaux qui dureront jusqu'au 14 mai. Des bus de remplacement ont été mis en place dans les deux sens et les correspondances entre les bus et les trains sont assurées.



ARGOVIE

■ La conseillère nationale Pascale Bruderer a reçu de son parti la mission de conquérir pour la première fois depuis 60 ans un siège au Conseil des États pour le PS argovien. La section cantonale l'a nommée à l'unanimité. Les socialistes argoviens ont décroché un siège à la Chambre des cantons pour la première et dernière fois en 1943.

■ Détenir un chien dit dangereux sera sans doute bientôt soumis à autorisation en Argovie. Leur détention ne sera en revanche pas formellement interdite. Le parlement du canton a adopté une révision de la loi en ce sens. Les citoyens argoviens auront le dernier mot.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Les citoyens de Bâle-Campagne ont refusé à 51 % une hausse des subventions allouées au théâtre de Bâle (BS). Ils ont suivi les injonctions de l'UDC et d'une partie des libéraux-radicaux de s'en tenir à la participation financière actuelle de 4,4 millions de francs.

■ Dans un communiqué commun, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne demandent aux autorités françaises et à EDF

« d'éteindre et de fermer immédiatement la centrale nucléaire de Fessenheim jusqu'à ce qu'elle ait fait l'objet d'un contrôle minutieux prenant en compte les événements au Japon ». Construite en 1977-1978, Fessenheim est la plus ancienne centrale de France encore en fonctionnement. Située à 35 km de Bâle, elle se trouve dans une zone sismique.



BÂLE-VILLE

■ La publicité pour des prestations sexuelles est désormais interdite dans l'espace public à Bâle-Ville. Le gouvernement a modifié l'ordonnance sur l'affichage comme l'exigeait une motion du groupe socialiste au Grand Conseil.

■ Les citoyens de Bâle-Ville ont refusé à 63,7 % des voix une initiative des socialistes visant à introduire un « horaire continu à l'école pour une meilleure égalité des chances ». Les opposants ont fait valoir que de telles structures existent déjà.

■ Un groupe d'intérêt a lancé une initiative populaire pour faire de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne des cantons à part entière. Un tel changement de statut leur permettrait de compter chacun deux conseillers d'État au lieu d'un seul actuellement. Bâle-Campagne et Bâle-Ville sont des demi-cantons depuis 1833. Le relèvement à canton à part entière est un sujet récurrent tout comme la réunification.



BERNE

■ Un an après son adhésion à l'organisation de promotion économique commune de Suisse occidentale « Greater Geneva Bern Area », le canton tire un bilan plus que positif. Les nouvelles implantations d'entreprises ou agrandissements de structures existantes ont augmenté de 17 unités pour atteindre 58. Les emplois générés ont explosé (+ 119,6 %) à 1 340. Les investissements prévus ont progressé de 55 % pour atteindre 622 millions de francs au lieu de 400 millions.

■ Les citoyens bernois ont accepté de justesse (50,4 % des voix) un projet populaire qui prévoit une baisse de 33,3 % de la taxe

sur les véhicules. Ils ont aussi accepté le projet écologique du Grand Conseil, qui visait à introduire un système de bonus-malus. La question subsidiaire a permis de trancher entre les deux projets.

■ Avec une majorité étroite de 51,2 %, les citoyens du canton de Berne ont accepté la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Mühleberg. Le vote n'était que consultatif. Le soutien au nucléaire a donc fléchi : en 2003, les citoyens avaient rejeté à 67,5 % l'initiative « sortir du nucléaire ». L'ensemble du peuple suisse se prononcera sur la question du nucléaire en 2013.

■ La gauche n'a pas réussi à conserver le siège laissé vacant par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga au Conseil des États. Au deuxième tour de l'élection complémentaire, la socialiste Ursula Wyss a été battue par l'UDC Adrian Amstutz, 57 ans. Celui-ci sera remplacé au Conseil national par son camarade Thomas Fuchs, 44 ans.



FRIBOURG

■ Le canton de Fribourg va à nouveau baisser ses impôts sur les personnes physiques et morales. Le Grand Conseil a voté à une courte majorité une motion dans ce sens. Les dispositions adoptées ont cependant été édulcorées par rapport à ce que la droite du parlement souhaitait.

■ Le canton de Fribourg fait un pas de plus dans la promotion des énergies renouvelables. Il a dressé un inventaire des bâtiments publics sur lesquels des installations solaires thermiques et photovoltaïques pourraient être installées. Quelque 32 bâtiments sur 18 sites ont été identifiés comme prioritaires.

■ Le conseiller aux États Alain Berset sera candidat à sa propre succession aux élections fédérales. Le PS fribourgeois en a décidé ainsi. Une seconde candidature n'est pas exclue, pour faire barrage à l'UDC.



GENÈVE

■ Les députés genevois qui ne respectent pas le secret de fonction, en particulier en divulguant à la presse des documents de commission, seront désormais sanctionnés.

nés. Les fraudeurs pourront être exclus pendant six mois des commissions dont ils sont membres.

■ Par 53,4 % des voix et une participation qui a atteint 47,8 %, les citoyens genevois ont refusé une amnistie fiscale cantonale. Ils ont également dit non à 57 % au regroupement sous un seul toit des quatre fondations immobilières de droit public qui s'occupent de construire et de gérer les immeubles destinés aux personnes défavorisées.

■ Trois cloches ont été fondues en public par la société savoyarde Pacard sur le parvis de la cathédrale de Genève. Elles sont destinées, comme 14 autres qui suivront, à compléter dans l'aigu le carillon de l'édifice, dont la tessiture d'une octave et demie est jugée trop restreinte. Avec 33 cloches (au lieu des 16 d'origine), le carillon couvrira trois octaves.

■ Genève ne demandera pas à l'Assemblée fédérale de revoir la Constitution helvétique. Le Grand Conseil a rejeté une résolution de l'UDC pour l'intégration à la Suisse des régions limitrophes qui en font la demande.

■ Selon une étude du cabinet d'audit et conseil Deloitte, l'hôtellerie genevoise a généré l'an dernier le revenu le plus élevé par chambre louée au monde : 190 dollars par jour et par chambre disponible.



GLARIS

■ À la suite d'une manipulation de bulletins de vote, le gouvernement glaronais a décidé de corriger les résultats des législatives de mai 2010. Des expertises demandées par l'exécutif ont révélé que dans plusieurs cas, des bulletins avaient été remplis par la même personne. L'UDC se voit ainsi retirer un siège au profit du PLR. Le parti va faire recours auprès du Tribunal administratif. L'UDC reste malgré tout la formation la plus forte avec 16 députés, suivie du PLR (13), du PBD (10), du PS (8), des Verts (7) et du PDC (6).



GRISONS

■ Contrairement à la tendance suisse, le nombre d'infractions a augmenté d'environ



Chapelle sur l'alpage au-dessus de Charmey (FR)

67 % l'année dernière dans les Grisons. Cette hausse est principalement due à la consommation et au commerce de stupéfiants. C'est dans la région de Coire que le taux des délits est le plus élevé.

■ Le fournisseur grison d'électricité Repower a vu son bénéfice net se contracter de 28 % l'an dernier pour atteindre 80 millions de francs, malgré une forte progression de son chiffre d'affaires à 2,27 milliards de francs.

■ Les villes de Davos et Saint-Moritz sont déterminées à organiser conjointement les JO d'hiver 2022. Les initiateurs du projet vont soumettre à Swiss Olympic leur candidature qui se veut une alternative au gigantisme des manifestations en milieu urbain.



JURA

■ Une « Association pour un canton de l'Arc jurassien » a été constituée au Noirmont (JU). Ses membres entendent militer pour un projet de supercanton regroupant le Jura, Neuchâtel et le Jura bernois, permettant d'avoir une fiscalité plus basse, d'avoir plus de poids sur la scène fédérale et de mieux dynamiser le territoire. Le canton, lui, s'y oppose. Le gouvernement comme le parlement estiment que la priorité réside dans la résolution de la « Question jurassienne ». Quant au Conseil d'État neuchâtelois, il se dit ouvert à la discussion.

■ Les comptes 2010 du canton du Jura bouclent pour la quatrième année consécutive sur un résultat positif. Ils présentent

un léger bénéfice de 235 000 francs alors que le budget prévoyait une perte de 4,3 millions de francs. Un résultat obtenu grâce à la reprise économique. Malgré sa satisfaction, le ministre des finances Charles Juillard relève la dépendance financière accrue du canton envers la Confédération : 36 % de ses revenus proviennent de Berne.

■ Le Tribunal fédéral accepte le recours d'Helvetia Nostra (Franz Weber) et annule le feu vert donné en juin 2009 par le Tribunal cantonal jurassien à la réalisation d'un circuit automobile dans la commune de Vendlincourt. Le projet « Safety Car » prévoyait la construction en Ajoie du plus grand circuit automobile de Suisse. L'infrastructure devait être dotée d'un centre de formation et de sécurité routières et ne pas accueillir de courses. L'investissement était estimé entre 10 et 12 millions de francs.



LUCERNE

■ Les autorités du canton et des villes de Lucerne et Emmen ont présenté un méga-projet de centre urbain comprenant 600 logements et 1 000 emplois. En parallèle, plusieurs ponts seront construits sur la rivière Emme entre Emmenbrücke et Reussbühl.

■ Le groupe sidérurgique lucernois Schmolz + Bickenbach a dégagé l'année dernière un bénéfice net de 38,6 millions d'euros, après une perte de 276 millions d'euros lors de l'exercice 2009 fortement marqué par la crise. Cette année, le groupe se montre confiant.

DANS LES CANTONS



NEUCHÂTEL

■ Depuis le 1^{er} septembre dernier, les nouveaux propriétaires de chiens du canton doivent suivre des cours obligatoires d'éducation canine. Mais selon le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), plus de la moitié des personnes concernées, soit 823 personnes, n'ont pas respecté ces dispositions.

■ Les citoyens de La Chaux-de-Fonds ont refusé à 71,6 % un système de macarons qui visait à instaurer un parage illimité mais payant en zone bleue pour les habitants de certains secteurs de la ville. Le macaron aurait coûté 80 francs pour les résidents.

■ La ville de Neuchâtel a réalisé l'an dernier un exercice nettement meilleur que prévu. Les comptes 2010 bouclent en effet avec un bénéfice de près de 2 millions de francs, alors que le budget tablait sur un déficit de 6,2 millions de francs.



NIDWALD

■ Les citoyens nidwaldiens ont refusé une nouvelle fois à plus de trois contre un le stockage de déchets nucléaires au Wellenberg. Ils confirment ainsi la position de leurs autorités cantonales qui ont demandé au Conseil fédéral de retirer le Wellenberg de la liste des sites potentiels d'accueil.



OBWALD

■ Le canton souhaite jouer les pionniers dans la promotion de l'énergie photovoltaïque. Avec l'aide de la Confédération et de la communauté d'Alpnach, il développe le projet Solar Rail : des balustrades en verre contenant des cellules photovoltaïques, permettant, grâce à un convertisseur du Centre suisse d'électronique et de microtechnique, de produire environ 10 % de l'énergie annuelle d'un appartement. Ces balcons solaires sont amenés à se développer dans le canton, où l'énergie photovoltaïque ne fournit pour le moment qu'un demi-pourcent de ses besoins.



SAINT-GALL

■ L'ancien maire de Saint-Gall Heinz Christen est décédé des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 69 ans. Le socialiste a marqué la politique de la ville pendant trois décennies.

■ Les citoyens de Saint-Gall ont accepté à 82 % des voix de transposer dans leur législation cantonale le nouveau régime fédéral de financement des soins entré en vigueur le 1^{er} janvier. Ils ont en revanche refusé à 82,5 % l'initiative du lobby des parents pour le libre choix de l'école secondaire, initiative qui a déjà échoué dans plusieurs cantons, notamment à Bâle-Campagne et en Thurgovie.

■ L'italien reste une branche principale dans les écoles secondaires saint-galloises. Le grand Conseil, qui étudie des mesures d'économies d'un montant total de 100 millions de francs, a refusé une proposition issue du gouvernement visant à en faire une branche à option.



SCHAFFHOUSE

■ Avec près de 59 % des voix, les citoyens du canton de Schaffhouse ont dit oui à la transposition dans leur législation du nouveau régime fédéral de financement des soins.

■ Le gouvernement schaffhousois prévoit une nouvelle baisse d'impôts. Il a présenté une série d'allégements pour les bas et moyens revenus ainsi que pour les PME.



SCHWYZ

■ Le Prix Binding pour la forêt 2011, le plus important de Suisse en matière d'environnement (200 000 francs), a été décerné à l'abbaye d'Einsiedeln (SZ). Les moines sont récompensés pour leur gestion de la forêt qui est « un exemple de durabilité ».



SOLEURE

■ Les citoyens du canton de Soleure ont refusé à 68,1 % une initiative des libéraux-

radicaux pour l'introduction d'un horaire continu à l'école.

■ Le groupe papetier sud-africain Sappi envisage de fermer son site de Biberist (SO). Au total, quelque 550 emplois sont en jeu. Le fabricant invoque des conditions de marché difficiles et des coûts de production en hausse constante.



TESSIN

■ La possibilité de révoquer un exécutif communal ou cantonal, inscrite dans la Constitution tessinoise depuis le début de l'année, a été saisie pour la première fois à Bellinzone. Les Verts de la ville ont lancé la récolte de signatures. Ils doivent en réunir trois mille.

■ Le Tessin veut un nouveau tunnel routier au Gothard. Le Conseil d'Etat soutient l'idée du canton d'Uri, qui plaide pour cette solution et l'abandon de l'assainissement du tube actuel sur l'A2. Il s'agit d'empêcher que le canton soit coupé du monde durant les 900 jours de travaux, un tel isolement étant insupportable pour l'économie.



THURGOVIE

■ La banque cantonale de Thurgovie a réalisé en 2010 un bénéfice net de 66,1 millions de francs, en baisse de 3 % sur un an. Elle explique ce résultat par le niveau bas des taux hypothécaires et par le climat d'insécurité sur les marchés financiers.

■ Le groupe industriel thurgovien Looser a vu ses résultats grimper l'an dernier, en dépit de la hausse du franc et du prix des matières premières. Le bénéfice net a progressé de 12,1 % pour atteindre 24,02 millions de francs. Pour l'exercice en cours, la société anticipe une nouvelle croissance de ses ventes et de son bénéfice, mais sans fournir de prévisions plus précises.



URI

■ Les citoyens uranais ont rejeté à 51,6 % la révision de la loi sur l'incompatibilité des mandats. Les fonctionnaires res-

teront donc exclus du parlement cantonal. La modification institutionnelle correspondante a également été rejetée.

■ Le conglomérat industriel uranais Dätwyler va ouvrir cette année encore en Chine une usine de produits élastomères pour l'industrie automobile. Il a prévu d'y investir 5 millions de francs et vise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 10 millions de francs. Malgré un bénéfice net en hausse de 54,2 % à 98,2 millions de francs, le groupe va supprimer quelque cent postes à Altdorf, dans sa division câbles.



VALAIS

■ Les autorités fédérales, cantonales, communales et les organisations écologistes se sont mises d'accord sur le tracé de la nouvelle ligne à très haute tension dans la vallée du Trient (VS). Cette ligne doit relier le barrage d'Émosson à la vallée du Rhône dans le cadre d'un projet de pompage-turbinage. L'installation devisée à un milliard de francs permettra de produire de l'électricité de pointe destinée en priorité au trafic ferroviaire.

■ Par 86 voix contre 18 et 14 abstentions, le Grand Conseil valaisan a refusé un postulat UDC visant à imposer les crucifix dans les salles de classe. Des députés de tous les groupes politiques sont montés au créneau pour dénoncer cette proposition jugée « intolérante, contraire à la liberté de croyance et en contradiction avec la séparation de l'Etat et de l'Eglise ».

■ L'assainissement d'une décharge polluée du site chimique de Monthey va pouvoir débuter. Un accord a été passé entre le canton du Valais et les entreprises du site chimique – Cimo, BASF et Syngenta – qui précise les mesures à réaliser.

■ Le Conseil d'Etat valaisan a décidé de verser 100 000 francs à la Croix-Rouge japonaise. Il entend marquer la solidarité de la population valaisanne avec le peuple japonais frappé par les drames.



VAUD

■ L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) continue d'investir dans son renouveau. La transformation des

halles de mécanique et de la bibliothèque centrale a été confiée à l'architecte français Dominique Perrault. Un pont de l'enseignement devrait aussi voir le jour. Entre 60 et 70 millions de francs sont prévus pour les travaux qui commenceront cet été, indique l'EPFL.

■ Les députés vaudois ont décidé de recommander le rejet de l'initiative populaire de la gauche qui entend instaurer un salaire minimum dans le canton. Le parlement a ainsi suivi le préavis du Conseil d'Etat.

■ Le Parti libéral radical (PLR) a lancé une initiative pour interdire la mendicité par métier à Lausanne. L'UDC et les commerçants lausannois participeront à la récolte des paraphes.

■ Les efforts budgétaires consentis par le canton pour améliorer la situation dans les gymnases portent leurs fruits. Près de 90 % des classes de première année comptent actuellement moins de 24 élèves, contre 34 % en 2008. Le budget de l'enseignement postobligatoire, 424 millions de francs cette année, a augmenté de 40 millions de francs depuis 2009, a souligné la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.



ZURICH

■ Avec 62,3 % des voix, les citoyens ont donné le feu vert à un crédit de 20 millions de francs destiné à l'agrandissement du Musée national. La somme sera prélevée sur le fonds des loteries. La Confédération participera au projet à hauteur de 76 millions de francs.

■ Le peintre Giovanni Giacometti et son fils sculpteur Alberto ont été les grandes vedettes de la vente aux enchères d'art suisse de la maison Christie's à Zurich. La toile de Giovanni *Sous le Sureau*, représentant la femme du peintre et ses quatre enfants, a été vendue 1,92 million de francs. Le *Buste d'homme*, sculpté par son fils Alberto a quant à lui été adjugé 1,02 million de francs. D'autres importants artistes suisses étaient au programme de la vente, tels Segantini, Cuno Amiet, Félix Vallotton, Ferdinand Hodler ou le Corbusier.

■ La société exploitant l'aéroport de Zurich a vu son bénéfice net reculer de plus d'un quart l'an dernier à 138,5 millions de francs.

Secret bancaire

15 février 2011 : La Suisse veut revoir les conditions de l'entraide administrative en matière fiscale. Sous pression de l'OCDE qui souhaite un assouplissement des conditions d'octroi de l'assistance administrative, le Conseil fédéral propose d'accepter qu'une identification via un numéro de compte en banque suffise. Jusqu'ici, les critères du Conseil fédéral exigeaient le nom et l'adresse du contribuable ainsi que de la banque, afin d'éviter une « pêche aux renseignements ». Ce sont ces critères qui ont été retenus dans la trentaine de conventions de double imposition négociées par la Suisse. En pratique, il s'agit d'ajouter à toutes les conventions de double imposition de ces deux dernières années la nouvelle interprétation du Conseil fédéral. La commission de l'économie et des redevances du National va étudier la question, le plenum devrait se prononcer en avril et le Conseil des Etats en juin.

16 mars 2011 : Par une décision rendue le 8 février, la Cour d'appel de Paris annule la perquisition fiscale chez l'un des 3 000 présumés évadés fiscaux français qui figurait dans les fichiers volés à HSBC en 2007 (liste Wœrth). Cette décision a été obtenue par Me Ravon et Me Marsaudon au motif que cette perquisition se basait sur des documents que l'administration fiscale savait provenir d'un vol. Il s'agit d'un tournant dans cette affaire. Il faudra maintenant observer si l'Etat français décide de se pourvoir en cassation, au risque de créer une jurisprudence qui lui soit défavorable.

22 mars 2011 : Par 18 voix contre 6, la commission de l'économie du National propose au plenum de se rallier aux nouvelles propositions du Conseil fédéral (du 15 février).

8 avril 2011 : Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) annonce que l'Italie a levé une mesure discriminatoire à l'égard de la Suisse dans le domaine des marchés publics. Depuis 2000, les sociétés des pays considérés comme des « paradis fiscaux » – dont la Suisse – étaient obligés de demander une autorisation auprès du ministère italien des finances pour participer à un marché public dans la péninsule.

Voir notre chronologie depuis Suisse Magazine n° 237/238 mai-juin 2009